



MOBILISER LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION FONCIÈRE

Une action de sauvegarde du foncier agricole
en partenariat avec les collectivités



© TDL - Sandrine Mulas



LES ENJEUX

L'accès au foncier est l'un des principaux freins à l'installation de porteurs de projets non issus du monde agricole. Dans le cadre de ses prérogatives, le Conseil régional peut délivrer un message politique fort de soutien pour un accès solidaire et collectif au foncier agricole et inciter les territoires à s'engager à ses côtés.

LES RÉGIONS AGISSENT POUR :



→ SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



→ AGRICULTURE BIO,
RÉSILIENTE
ET SOLIDAIRE



→ EMPLOI
RURAL



L'ACTION DE TERRE DE LIENS

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Terre de Liens sécurise par l'acquisition foncière le patrimoine agricole sur une durée illimitée : elle garantit aux collectivités que leurs fermes resteront inscrites dans une démarche agricole écologique respectueuse de la terre. La Fondation Terre de Liens agit en étroite relation avec les autres composantes de Terre de Liens, notamment avec les associations territoriales qui accompagnent propriétaires cédants et candidats à l'installation.



LE DISPOSITIF

La collectivité, en partenariat avec la Fondation Terre de Liens, co-investit dans l'acquisition de fermes sur son territoire par le biais d'une **subvention d'investissement à la Fondation**. La Fondation gère par la suite le bien agricole et garantit la pratique de l'agriculture biologique sur une durée illimitée.

Ce soutien est une déclinaison concrète des politiques de souveraineté alimentaire, de préservation du foncier agricole, d'appui à l'agriculture biologique et de soutien à la création d'emploi en milieu rural.



LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

La démarche doit être articulée dans le cadre de la politique d'aide du Conseil régional (comme le Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture en Nord-Pas de Calais).

La dotation peut ainsi compléter le dispositif de portage du foncier avec la Safer.

La mobilisation de l'association territoriale dans ce partenariat comme relais local est indispensable.



ILS L'ONT FAIT ! ÇA MARCHE !

En 2014, le Conseil régional ex-Nord-Pas-de-Calais attribuait une subvention de 100 000 € à la Fondation Terre de Liens, destinée à financer l'acquisition de biens agricoles au bénéfice de l'installation de porteurs de projets en agriculture biologique. Un bilan d'opération a été communiqué à échéance par la Fondation au Conseil régional.

La dotation financière a permis d'acquérir cinq fermes sur plus de quatorze hectares. Cercle vertueux : un euro dépensé par la collectivité a mobilisé cinq euros de collecte citoyenne et de cofinancement avec l'Agence de l'eau.

Cet effet levier a mobilisé et renforcé la participation citoyenne du territoire. Le souci d'impliquer des acteurs comme la Safer, les communes et les agriculteurs a également été un gage indéniable de réussite.

Pour aller plus loin : voir p. 5 du Rapport d'activités 2019-2020 de la Fondation.

CONTACTEZ-NOUS

COLLECTIVITES@TERREDELIENS.ORG

WWW.TERREDELIENS.ORG

